

# DÉMARCHE QUALITÉ BIOLAIT

## Point sur l'avancée de la Démarche Qualité BIOLAIT

Suite au vote de la Démarche Qualité BIOLAIT à l'Assemblée Générale de 2014, les Conseillers Techniques sillonnent la France à la rencontre des producteurs BIOLAIT pour animer cette démarche.

✉ **Barbara DE BRUIN**

(Conseillère Technique Démarche Qualité BIOLAIT)

Quatre conseillers se répartissent le territoire en plusieurs zones : le Sud-Ouest (Marion GABORIT) depuis février 2015, l'Est (Flavie TIRET) depuis août 2014, le Nord (Yves LEVESQUE) et le Grand Ouest (Barbara DE BRUIN) depuis octobre 2014.

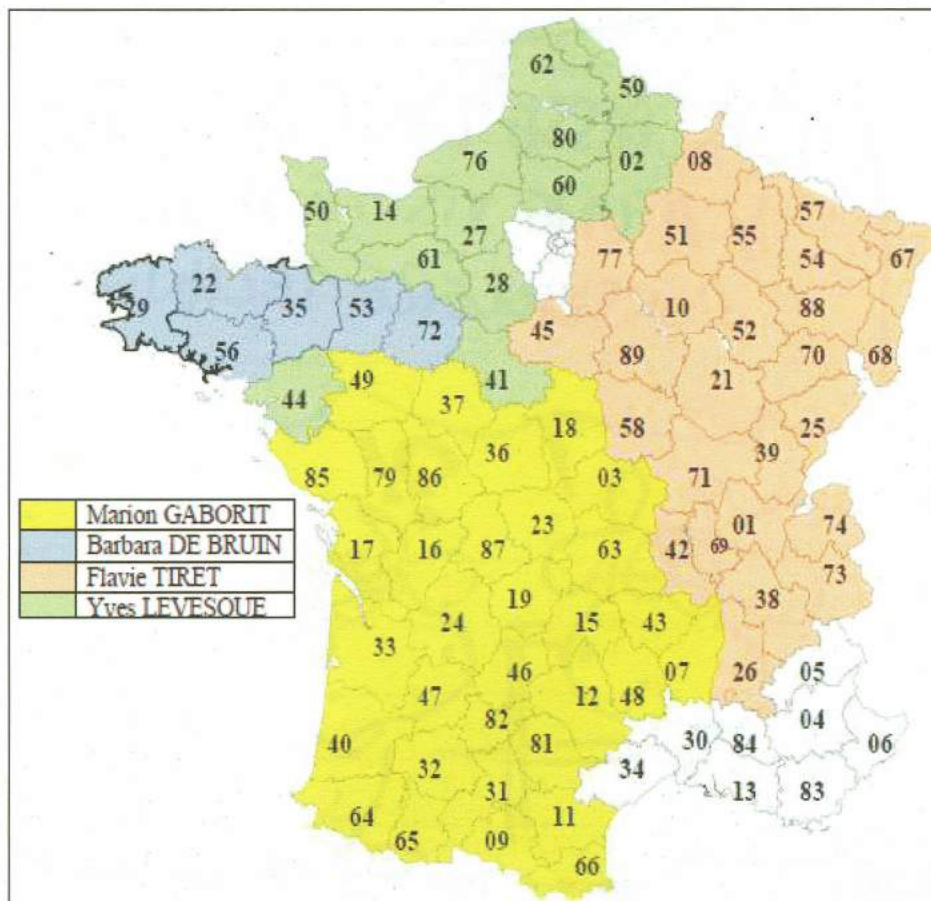
41% des exploitations ont été visitées à ce jour, ce qui nous permet déjà de faire un premier état des lieux. La présence des Conseillers Techniques sur les fermes permet de créer un lien direct (en plus des Structures Locales) avec le terrain et ainsi faire remonter les suggestions et avis des producteurs sur divers sujets. Ceci est très utile pour mieux répondre aux attentes de nos clients en tenant compte des contraintes de nos adhérents.

Une Commission Qualité composée d'adhérents administrateurs, des conseillers techniques, du service Animation Développement et du service Qualité se réunit régulièrement pour faire le point sur l'avancement de la Démarche et son optimisation.

Depuis le début des visites, nous constatons un bon état général des fermes des producteurs BIOLAIT et une réelle volonté des personnes à améliorer certains points critiques (sur lesquels la Démarche Qualité insiste beaucoup comme la propreté des tanks ou du matériel de traite). Certaines marges de progrès sont récurrentes dans la majorité des exploitations. Par exemple, les filières de traitement des déchets agricoles ne sont pas toujours bien identifiées sur les fermes.

Les Conseillers Techniques sensibilisent les producteurs à ce sujet en rappelant les graves conséquences engendrées par le brûlage de ces déchets et en incitant les producteurs à contacter les organismes de recyclage sur leur zone.

Le suivi sanitaire du troupeau est (plutôt) bien réalisé avec des carnets sanitaires à jour conçus de telle sorte que les éleveurs puissent suivre correctement les événements sanitaires du troupeau et facilement identifier les animaux à problèmes. Reste encore à savoir comment suivre les traitements alternatifs. En écrivant les traitements alternatifs dans un carnet, on peut s'y référer si un nouveau cas se présente et également faire évoluer ses propres protocoles mais faut-il les écrire dans le même carnet que pour les traitements allopathiques ?



(Suite page suivante)

« Répartition des zones géographiques par Conseiller Technique »

# DÉMARCHE QUALITÉ BIOLAIT

La question reste sans réponse pour l'instant mais nous échangeons avec des vétérinaires en médecine alternative pour déterminer la meilleure chose à faire.

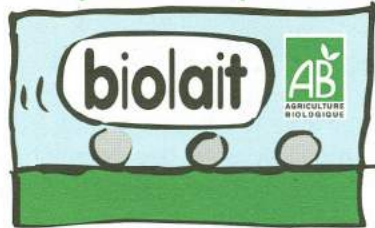
On constate une volonté de réduire les traitements allopathiques sur les fermes.

On relève une forte demande des producteurs pour aller vers des pratiques sanitaires alternatives et un besoin de références à ce sujet (administration, délai d'attente...).

Le rôle des Conseillers Techniques est de centraliser les informations recueillies sur les fermes afin d'identifier les besoins. Ils pourront ainsi travailler avec les structures adéquates (GAB, CIVAM...) pour les encourager à créer des références techniques compatibles avec les systèmes bovins biologiques des différentes régions de France. Certaines données récupérées sur les fermes seront également utiles pour la constitution de dossiers de certification à l'international.

À la fin de l'année 2015, l'ensemble des fermes aura été visité et un état des lieux complet pourra être réalisé. La Démarche Qualité BIOLAIT sera renouvelée tous les trois ans sur les fermes. ■

la bio partout et pour tous !



[www.biolait.eu](http://www.biolait.eu)

## Remarque :

Pour identifier les points de collecte des déchets agricoles vous pouvez vous rendre sur le site <http://www.adivalor.fr/>. La filière ADIVALOR a pour mission de valoriser ces déchets au niveau national. Sur le site, se rendre à l'onglet « les collectes », « où apporter » et vous pourrez prendre connaissance des points de collecte autour de chez vous. D'autres acteurs existent pour le recyclage des déchets mais ils sont différents selon les départements. Vous pouvez vous renseigner auprès des chambres d'Agriculture de vos départements pour compléter la liste des collecteurs.

